

# GROUPE MAYENNE DURABLE

## CHARTRE D'ADHESION

### **1** Préambule

L'adhésion au groupe Mayenne Durable, organisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne, manifeste la volonté des industriels du département de se regrouper afin de développer et/ou d'approfondir leurs compétences dans les domaines du management de la qualité, l'environnement et la sécurité.

Le groupe planifie des réunions au cours desquelles, chaque membre peut exprimer sa préoccupation immédiate et solliciter l'avis de ses collègues.

Ce groupe permet de profiter d'une approche pragmatique grâce à l'expérience des autres entreprises, de participer à des discussions avec des intervenants spécialisés et peut restituer un travail (groupe « Expert »).

### **2** Conditions d'adhésion à la charte

Les membres adhèrent en toute liberté pour participer activement aux différentes actions menées par le groupe et bénéficier des échanges.

Pour adhérer, chaque membre doit satisfaire aux conditions cumulatives suivantes :

- ↳ Être salarié ou dirigeant d'une entreprise mayennaise,
- ↳ Participer aux activités du groupe, c'est-à-dire, être présent à au moins trois réunions par an. La CCI se réserve le droit en cas de non-respect de cette exigence d'exclure l'entreprise du groupe.

### **3** Respect des principes de la charte

- **Intérêt** : Lors de chaque réunion, une présentation sur un thème défini est effectuée par un intervenant interne ou externe aux membres du groupe. Lors de cet exposé, des documents et des informations sont diffusés à chaque participant.

- **Convivialité** : Les réunions permettent un échange d'expériences entre professionnels de différents domaines d'activités.

- **Assiduité aux réunions**

- ↳ Ponctualité : les réunions se déroulent en fin d'après-midi à une heure définie.
- ↳ Assiduité : chaque membre devra participer au minimum à trois réunions par an.

- **Confidentialité des informations recueillies** : Lors d'échanges entre membres au cours de ces réunions ou lors d'un tour de table, des informations peuvent être communiquées ; ces dernières doivent rester confidentielles au sein du groupe.

#### **4** Accueil de nouveaux membres

Suite à sa demande auprès de la CCI de la Mayenne, le nouveau membre confirme son engagement en signant cette présente charte et intègre le groupe à la prochaine réunion.

L'animateur du groupe propose à ce nouveau membre de se présenter et de faire connaître succinctement l'activité de son entreprise.

#### **5** Membres sortants

Diverses raisons peuvent amener un membre à quitter le groupe.

L'adhésion au groupe se fait en toute liberté, par conséquent, chaque membre peut décider, sans préavis, de ne plus adhérer au groupe.

Je certifie avoir pris note des exigences mentionnées dans la charte d'adhésion au groupe MAYENNE DURABLE Qualité, Environnement et Sécurité.

Nom, Prénom : .....	Accord Direction
Fonction : .....	Société : .....
e-mail : .....	Adresse : .....
Signature :	.....
Nom, Prénom : .....	Nom, Prénom : .....
Fonction : .....	Signature :
e-mail : .....	
Signature :	

A ....., le.....



Animateur du groupe :  
**Samuel FAIRIER** (Chargé de mission Industrie)  
Tel : 02 43 49 50 09  
Fax : 02 43 49 33 16  
e-mail : s.fairier@mayenne.cci.fr

